



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des  
Marchés Publics

*Le Président*

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Honneur - Fraternité - Justice

Nouakchott, le: 13 APR 2021  
انواكشوط، في

Numéro 024 21  
رقم  
A.R.M.P/Président  
س.ت.ص.ع

الرئيس

### AVIS DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP a décidé, suite au recours de SMPC Sarl, la suspension de la procédure de passation, par la Commission des Marchés de Département du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines, du marché relatif aux travaux de démantèlement de la raffinerie de pétrole de Nouadhibou, objet du DAOI N°02/CMD/MPEM/SOMIR/2021, jusqu'au prononcé de sa décision définitive, en vertu des articles 41, 42 et 53 de la loi n°2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics et des articles 151,152 et 156 du décret n°2017-126 du 2 novembre 2017 abrogeant et remplaçant les dispositions des décrets d'application de la loi n°2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics.

*Ahmed Baba MOULAYE ZEINE*

